



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2005**

**Vente d'une parcelle de terrain à M. GUILLAUME et Mme  
BOYER**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005**

DELIBERATION D20050370

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Monsieur GUILLAUME et Madame BOYER demeurant 24b rue de Comporté ont sollicité de la Ville de Niort la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain de 150 m<sup>2</sup> environ, jouxtant leur propriété et à détacher de la parcelle cadastrée section BC n° 231 appartenant à la Ville de Niort. Cette partie de parcelle n'offre pas d'intérêt pour la collectivité.

L'estimation du service des Domaines a fixé le prix de cession de cette parcelle à 3100 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de céder à M. GUILLAUME et à Madame BOYER ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 231 ;
- fixer le prix de cession à 3100 € ;
- préciser que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que le montant de cette cession sera imputé au budget principal de la Ville de Niort, chapitre 77-775-8241.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)